

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

Présents : PICARD Jean-Luc, RENOUD Bruno, MERLIN Béatrice, BURTIN Christian, DUBOIS Nathalie, MICHON Yves FAVIER Jean-Louis, PEULET Sylvie, THÊTE Patrice, DAUJAT Samuel, HENRI Nadine, ANDRÉ Nicolas, FLOUR Sylvie, PUVILLAND Marie-Laure, HAMEL Philippe, JAILLET Aurélie, BOUILLOUX Didier, TISSOT Stéphanie

Excusés : HEUZÉ Guillaume (a donné pouvoir à Bruno RENOUD)

Secrétaire : Sylvie PEULET

- Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal est approuvé.
- Opération cœur de village
 - Présentation du coût de l'opération. La dernière estimation (la plus haute) d'Interra s'élève à 2 237 900€ HT + 411 683.50€ d'honoraires (MO, MOE, SPS,...). Le conseil a décidé de retenir ce montant pour budgétiser ce projet qui comporte plusieurs variantes.
 - Assurance dommages ouvrage. Elle sera à prévoir des connaissances du coût des travaux.
 - Le marché de maîtrise d'œuvre est lancé pour une réception des offres fixée au lundi 27 janvier à 12h00.
- Le renouvellement de la convention de prestations de services avec GBA pour l'assainissement sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Vente de la poste. La promesse de vente a été signée avec la SCI GASMIVANLERBERGHE le 10 décembre pour un montant de 140 000 €. VU la délibération en date du 17 octobre décidant de la vente du bâtiment de la poste à M. et Mme VANLERBERGHE, il convient de modifier le nom de l'acquéreur par une nouvelle délibération.
- Modification du PLU.

La délibération du 19 septembre 2024 approuvant la modification n° 5 du PLU est devenue exécutoire à compter du 25 septembre 2024.

Une requête en annulation de cette délibération a été enregistrée au Tribunal Administratif le 19 novembre 2024, requête déposée par M. Alain MERLE, représentant de M. Frédéric SCHMITT et Mme Sophie GONZATO. La commune dispose d'un délai de 2 mois à compter du 3 décembre 2024, date de réception de la requête en mairie, pour présenter un mémoire en réponse. Un contact a été pris avec un avocat pour établir ce mémoire.

Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le document d'urbanisme reste en vigueur tant que le juge n'a pas éventuellement annulé le document.

- Le rapport de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est transmis au conseil municipal pour analyses et délibération en janvier.
- Présentation du rapport sur l'eau par Patrice THÊTE.

L'eau du syndicat de la Moyenne Reyssouze est de bonne qualité selon un rapport de l'ARS. Le regroupement des 4 anciens syndicats va entraîner une forte augmentation du prix de l'eau d'ici 2026 de l'ordre de 0.50€/m³.

Quelques éléments concernant la modification des taxes au profit de l'Agence de l'Eau sont portés à la connaissance du conseil.

- Compte-rendu des commissions

➤ Voirie

- ◆ Un point sur les travaux réalisés ou en cours est fait.

- Le passage bateau pour l'entrée d'une maison individuelle vers le pôle médical est effectué.
- Eclairage du stade : Les entreprises CURT et SBE ont réparé une partie de l'éclairage défectueux. Une étude est en cours pour renouveler l'éclairage en ampoules LED.
- Divers travaux sur les haies ont été réalisés.
- La plateforme du pumtrack est réalisée. Les modules seront posés la semaine 3, pour 2 jours de travaux. 11 315 € de subventions ont été accordées au titre de la DETR.
- Douze barrières de chantier HERAS ont été achetées.
- Divers panneaux de signalisation d'artisans ont été actualisés.
- Roger MARTIN est de nouveau titulaire du marché de voirie pour les 2 prochaines années.
- ◆ Personnel : Un nouveau recrutement pour un agent technique est lancé.

➤ Affaires scolaires, communication

- ◆ Validation du PEDT par le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Ce PEDT est établi pour une durée de 3 ans à compter du 2 septembre 2024, avec bilan annuel.

- ◆ Projet poterie de l'école. Des céramiques seront collées sur le mur de l'école côté sud, formant une fresque. Ce projet est réalisé par Mme Emilie ROUX Céramiste, avec les élèves de petite et moyenne section de maternelle. Il est financé par le sou des écoles et débutera en janvier.

♦ Désherbage (tri) des livres de la bibliothèque. Le maire doit prendre un arrêté prévoyant le désherbage des documents et ensuite rédiger une convention entre le receveur du don et la mairie.

➤ Aménagement

♦ Panneaux photovoltaïques. Mise en service de la centrale photovoltaïque le 29 novembre pour un fonctionnement à partir du 3 décembre.

♦ Des entreprises sont en cours de consultation pour la réfection des salles paroissiales.

➤ Social, petite enfance

♦ Une recherche de nouveaux bénévoles pour les visites CCAS est lancée, suite à l'arrêt de plusieurs d'entre eux.

➤ Patrimoine

♦ Les travaux de rénovation du logement n°2 au-dessus de l'ancienne mairie avancent normalement.

♦ Le moteur de la VMC à l'espace multisport est à changer pour un montant de 1 000 €. Les robinets mitigeurs se cassant régulièrement, ils seront tous changés gratuitement par l'entreprise qui les a fournis.

• Questions diverses

➤ Un compte-rendu de la réunion du 11 décembre organisée par Monsénior sur le fonctionnement des bâtiments est présenté. La fin des travaux est prévue au mois de mai.

➤ Avenir de l'EPHAD.

M. le Maire informe le conseil que diverses rencontres avec les services concernés et les élus ont eu lieu sans avoir de réponse claire.

Le bilan financier interdit le recours à un emprunt.

Le Conseil d'administration de l'EHPAD s'est tenu le jeudi 19 décembre. Un vote pour ou contre la fermeture de l'EHPAD a eu lieu : 7 contre, 1 abstention, 2 pour.

➤ Des compte-rendu des diverses réunions sont donnés.

La secrétaire,



Le maire,

